

**Note de**

**Présentation Synthétique**

**du Compte Administratif 2020**

**Budget Principal**

Conseil Municipal du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021

L'article L-2313-1 du Code général des Collectivités locales prévoit qu'une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif de 2020 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la commune au cours de ladite année.

## **Contexte local**

Marsat est une commune du département du Puy de Dôme. Au niveau administratif, Marsat dépend de l'arrondissement de Riom et depuis 2015 du canton de Châtel-Guyon. Cinq communes sont limitrophes : Mozac, Riom, Châteauguay, Malauzat et Volvic.

Marsat est aujourd'hui l'une des 31 communes de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) Riom, Limagne et Volcans (RLV), communauté d'agglomération.

## **Géographie**

D'une superficie de 408 hectares, Marsat se développe au sein de la Limagne viticole dans l'entité paysagère des coteaux d'agglomération (Plan vert du Grand Clermont)

## **Démographie.**

<b>Année</b>	<b>Population</b>
1968	643
1975	807
1982	989
1990	1062
1999	1137
2006	1188
2011	1206
2016	1322
2020	1360

<b>évolution moyenne de la population</b>	
1968/1975	3,30%
1975/1982	2,90%
1982/1990	0,90%
1990/1999	0,80%
1999/2006	0,60%
2006/2011	0,30%
2011/2016	1,90%
2016/2020	0,70%

La commune de Marsat voit sa population augmenter chaque année depuis plus de 50 ans principalement en raison de l'implantation de nouvelles constructions :

<b>Période</b>	<b>Nbre de résidence principale de type maisons individuelles</b>	<b>Moyenne annuelle</b>
1971/1990	170	9
1991/2005	81	6
2006/2013	65	9
2018	Nbre de PC Maisons Individuelles	8
2019	Nbre de PC Maisons Individuelles	8

En 2014 lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme « l'ambition démographique de la commune à l'horizon 2030 était de 1350 habitants ». Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 l'estimation faite par l'INSSE est de 1360 habitants et cette croissance régulière enregistrée depuis ces dernières années devraient se poursuivre du fait de la proximité du bassin de vie et du bassin d'emploi de Riom/Clermont. Du fait de cette proximité qui constitue un atout indéniable, Marsat est une commune attractive.

## **Quelques informations issues du dossier de la commune de Marsat édité par l'INSEE et paru le 16 juin 2020 :**

- Nombre de logements en 2016 = 602
- Nombre de résidences principales en 2016 = 551
- Nombre de ménages fiscaux en 2017 = 582
- Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2016 = 89,9% en voiture

Par ailleurs l'année 2020 a été marquée par le renouvellement du conseil municipal de Marsat suite aux élections du 15 mars. Mais, du fait, de la mise en place de la loi d'urgence sanitaire, le premier conseil municipal permettant l'élection du Maire a eu lieu le lundi 25 mai 2020. où Madame Anne-Catherine LAFARGE a été élue Maire de Marsat.

Le calendrier budgétaire a été ainsi largement modifié :

- la date limite du 30 avril pour délibérer sur un certain nombre d'impôts locaux est reportée au 3 juillet par la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et par les ordonnances n° 2020 –330, 326 et 391 publiées du 25 mars au 1<sup>er</sup> avril 2020.

- la date limite de transmission des délibérations et des états 1259 des collectivités territoriales aux taux des impositions directes locales est fixée au 3 juillet en vue de la mise en recouvrement des impositions 2020.

- le vote du budget primitif (Ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19) a été reporté jusqu'à la date butoir du 31 juillet 2020.

Le budget primitif 2020 a été voté lors du conseil municipal du lundi 29 juin 2020.

## **Contexte budgétaire**

En préambule il convient de noter que l'exercice 2020 est atypique par rapport aux exercices précédents car les résultats du compte administratif 2020 sont marqués par deux événements distincts qui ont eu chacun un effet sur les résultats comptables et financiers :

– la crise sanitaire qui a impacté les comptes de la section de fonctionnement particulièrement pendant la période du premier confinement au printemps, notamment par une baisse du chapitre 011 Dépenses à caractère général de 13,3 % (frais de fonctionnement des locaux non utilisés, besoin réduit de prestataires extérieurs) alors que les ressources principales de la commune ont été maintenues (produits fiscaux et dotations) ;

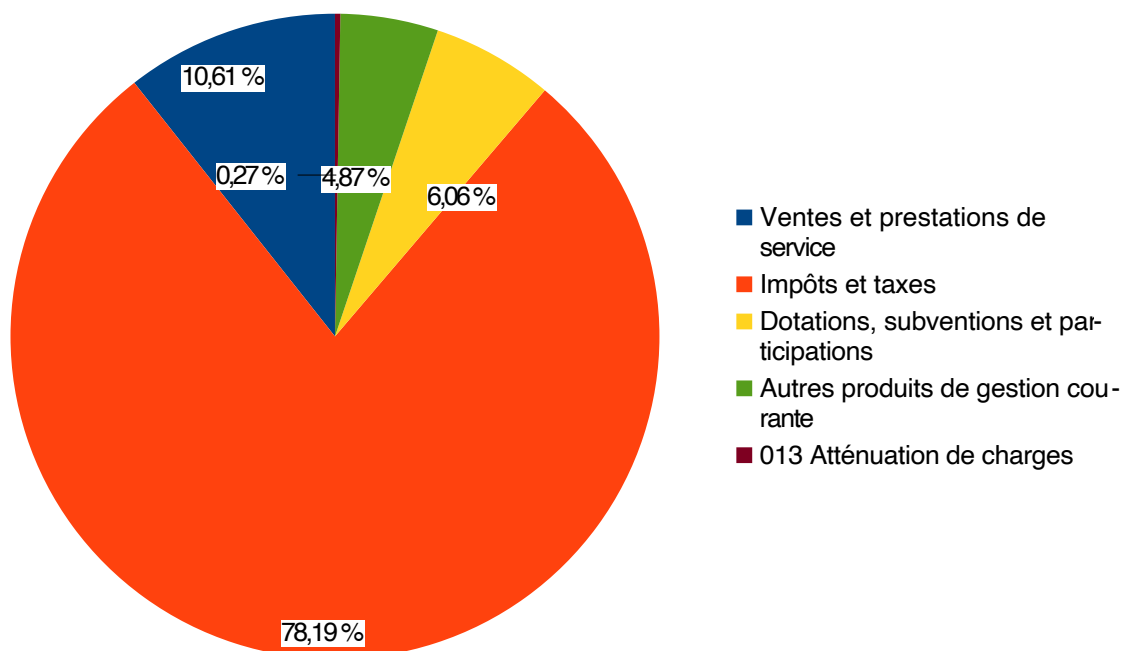
- suite au transfert de la compétence Eau et Assainissement à la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (R.L.V.) le 01/01/2020, la clôture du budget annexe correspondant a conduit au transfert d'une partie des soldes des sections investissement et fonctionnement au budget principal de la commune conformément à l'accord entre les 2 collectivités : reversement de la moitié de l'excédent de fonctionnement de 2019 de 121 236,72 € à R.L.V. et prise en charge par R.L.V du déficit d'investissement 2019 de 79 260,45 €.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020

<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 329 796,33</b>	
Ventes et prestations de service	107 226,36	10,61 %
Impôts et taxes	790 125,52	78,19 %
Dotations, subventions et participations	61 211,71	6,06 %
Autres produits de gestion courante	49 209,92	4,87 %
013 Atténuation de charges	2 703,74	0,27 %
002 Excédent de fonctionnement reporté	319 319,08	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>820 917,91</b>	
011 Charges à caractère général	236 377,49	28,79 %
012 Charges de personnel	348 898,30	42,50 %
65 Autres charges de gestion courante	117 490,43	14,31 %
66 Charges financières	28 369,03	3,46 %
67 Charges exceptionnelles	60 618,36	7,38 %
014 Atténuation de produits (FPIC)	14 158,00	1,72 %
042 Opérations d'ordre (amortissements)	15 006,30	1,83 %
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>508 878,42</b>	
Résultat d'investissement	-101 660,90	
<b>Excédent de fonctionnement net</b>	<b>407 217,52</b>	

### Les recettes de fonctionnement :



Malgré la stabilité des taux d'imposition communaux (taxe d'habitation à 14,29%, taxe foncière sur les propriétés bâties à 16,59% et taxe foncière sur les propriétés non bâties à 81,93%), compte tenu de la hausse des bases imposables (revalorisation des valeurs locatives et constructions nouvelles), les recettes fiscales globales (article 73 : impôts et taxes, dotation solidarité et attribution de compensation), qui représentent 78 % des ressources de fonctionnement de la commune, ont progressé (+ 3,6%) tandis que le volume des dotations (article 74) a été maintenu (+0,4%).

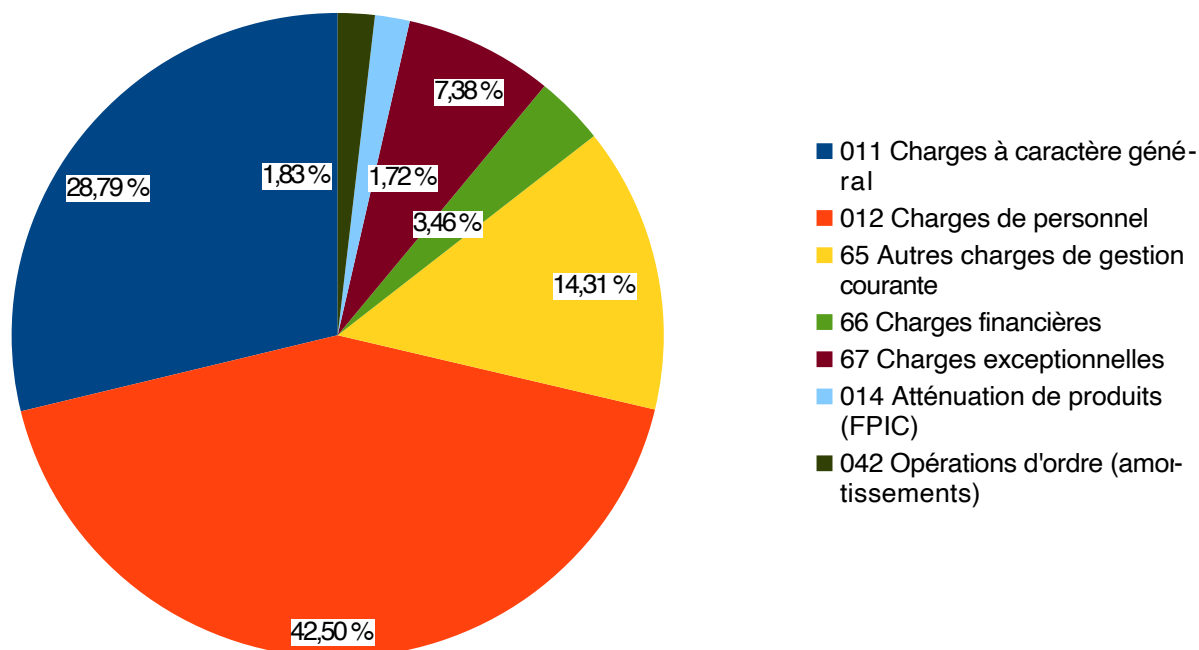
Rappel : suppression définitive et progressive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales en 2023 (elle est supprimée pour 80% des redevables dès 2020) et transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), avec application d'un coefficient correcteur pour garantir le montant des recettes fiscales qui provenaient de la TH (sur la base de 2020 avec le taux de TH de 2017).

Dès 2021, les communes et EPCI ne percevront plus la taxe d'habitation sur les résidences principales : la recette sera affectée au budget de l'Etat.

S'il y a une baisse de certaines recettes (cantine scolaire et garderie) du fait de la crise sanitaire et des mesures de confinement, les produits des services (article 70) et les revenus de gestion courante (article 75) ont toutefois globalement progressé.

Ainsi les recettes de fonctionnement d'un montant total de 1 0104 77 € sont en légère hausse (993 756 € en 20219).

### Les dépenses de fonctionnement :



- les charges de personnel (348 898 €):

C'est le premier poste de dépenses (43,3 % des dépenses réelles de fonctionnement). Elles ont été contenues (+0,6%) malgré la mise en place du RIFSEEP en 2020 du fait de circonstances particulières (mise en disponibilité d'un agent notamment). Aussi une légère augmentation de ce poste de dépenses est à prévoir en 2021.

- les charges à caractère général (236 377 €):

Compte tenu de la crise sanitaire, elles ont connu une baisse significative (-15,3%), notamment par l'utilisation moindre de prestataires extérieurs, par une diminution des consommations de carburant et d'électricité et par une baisse des frais d'entretien des bâtiments. Sous réserves de restrictions sanitaires aggravées, ce poste ré-augmentera nécessairement en 2021.

- les autres charges de gestion courante (117 490 €) :

Là aussi, si certains postes ont augmenté (indemnités et cotisations sociales des élus, subvention CCAS et autres organismes), une baisse due à la crise sanitaire est globalement constatée (- 6%).

- les charges financières (28 369 €):

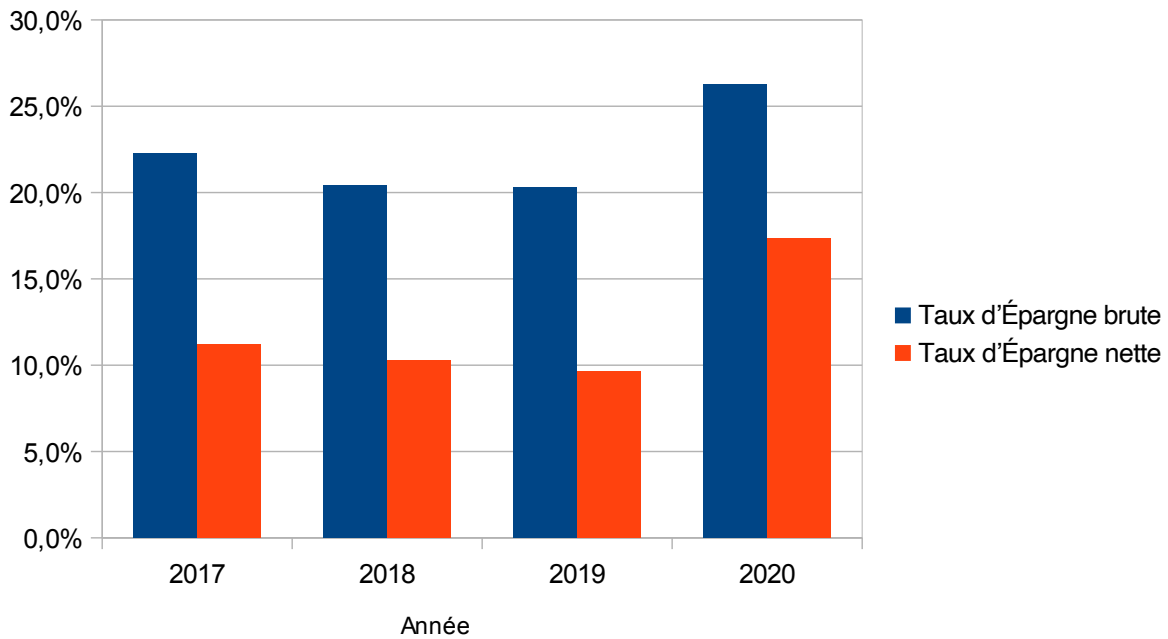
Malgré un nouvel emprunt de 90 000 € en 2019, elles ont diminué (- 8,9%) malgré un nouvel emprunt de 150 000 € souscrit en 2020 du fait des remboursements en capital d'anciens emprunts et du fait de taux d'intérêts très faibles des nouveaux emprunts.

- charges exceptionnelles (60 618 €) : reversement à RLV de la moitié de l'excédent de fonctionnement du budget annexe Eau et Assainissement.

### **Ratios financiers**

#### **Épargne brute et épargne nette : capacité d'auto-financement :**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Recettes réelles de fonctionnement	984 516	1 010 299	993 755	1 010 476
Résultat de l'exercice	204 583	191 183	176 366	189 561
<b>ÉPARGNE BRUTE</b>	219 231	206 471	201 482	265 184
<b>Taux d'Épargne brute</b>	<b>22,3%</b>	<b>20,4%</b>	<b>20,3%</b>	<b>26,2%</b>
<b>ÉPARGNE NETTE</b>	110 385	103 834	95 968	175 090
<b>Taux d'Épargne nette</b>	<b>11,2%</b>	<b>10,3%</b>	<b>9,7%</b>	<b>17,3%</b>



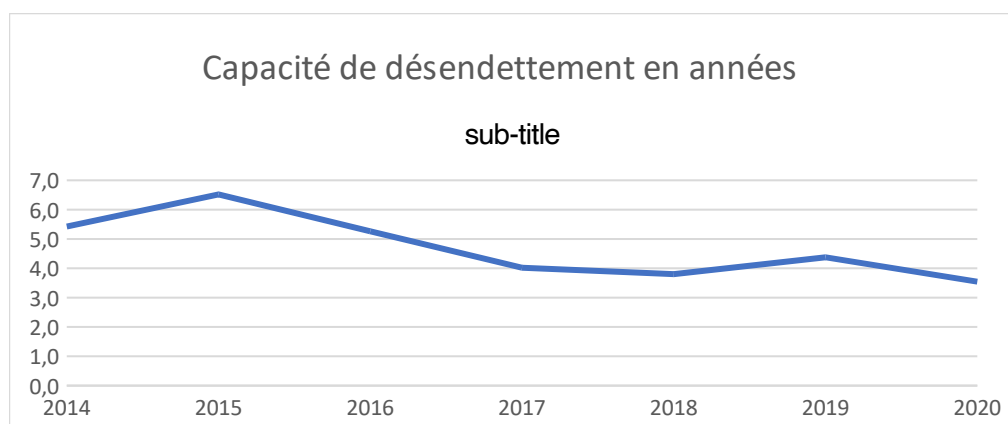
Le taux d'épargne brute exprimé en pourcentage des recettes réelles de fonctionnement s'établit à plus de 20%. Sur l'exercice 2020, il y a une forte hausse pour les raisons très spécifiques évoquées en préambule. Ce taux est substantiellement supérieur au taux de la « zone de confort » compris entre 10% et 15%. Le fait de reporter une épargne brute importante permet de garantir la solvabilité de la commune notamment sa capacité à autofinancer le remboursement annuel des emprunts contractés.

Ainsi, une fois remboursée l'annuité d'emprunts, l'épargne nette disponible s'établit à 175 K€ en 2020 (17,3% des recettes réelles de fonctionnement) quand le seuil d'alerte est de 5%.

## L'endettement :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
En cours Emprunts en k€	1 318	1 154	989	880	783	879	939
Dont nouvel emprunt en cours d'exercice	0	0	0	0	0	90	150
CAF Brute en k€	243	177	188	219	206	201	265
Capacité de désendettement en années	5,4	6,5	5,3	4,0	3,8	4,4	3,5





Le niveau d'endettement reste très largement maîtrisé malgré deux nouveaux emprunts souscrits en 2019 et 2020 et un en-cours d'emprunt en hausse du fait de l'épargne brute qu'a pu dégager par la collectivité. Le montant total des en-cours des emprunts (y compris emprunts SMAF) est ainsi de 939 102 € au 31/12/2020. Sa capacité de désendettement (de 3,5 années en 2020) reste à un niveau très bas alors que le seuil d'alerte empirique fixé par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (loi non applicable à la commune) est de 12 années.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Les opérations d'équipement financées en 2020 à hauteur de 696 883 € (compte administratif 2020 et Restes à réaliser 2020) ont été fortement impactées par le projet d'extension de la mairie (près de 70 % des investissements engagés en 2020):

- 486 114 € financés en 2020 soit 10 731 € réalisés et 475 382 € en RAR.

Les autres opérations d'équipement ont notamment concerné :

- la réfection des courts de tennis (pour 9 992 €) et leur éclairage pour 20 500 €,
- des travaux de réseaux rue de la Tour (pour 9 704 €),
- des travaux d'éclairage public pour 16 427 €,
- diverses acquisitions de matériel pour 11 858 €.

Parmi les autres opérations figurent notamment l'acquisition d'un local rue du couvent (pour 30 000 €) et des travaux futurs d'aménagement dudit local financés pour 50 000 €.

<b>Dépenses investissement</b>	<b>CA 2020</b>	<b>RAR 2020</b>
déficit d'investissement n-1	141 246,34	
remboursement d'emprunts n	90 093,99	
opérations d'équipement	89 363,72	607 519,38
Opérations patrimoniales	31 100,00	5 266,22
Création site internet	4 032,00	0,00
<b>total Dépenses</b>	<b>355 836,05</b>	<b>612 785,60</b>
	<b>968 621,65</b>	
<b>Recettes investissement</b>	<b>CA 2020</b>	<b>RAR 2020</b>
FCTVA	95 888,51	0,00
Taxe d'aménagement	34 449,75	0,00
subventions (dont A de police)	92 372,00	96 105,00
emprunts	150 000,00	0,00
affectation N-1 (1068)	383 139,19	0,00
Amortissements	15 006,30	0,00
excédent d'investissement n-1		
<b>total Recettes</b>	<b>770 855,75</b>	<b>96 105,00</b>
	<b>866 960,75</b>	
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-101 660,90</b>	

Compte tenu des ressources fiscales dégagées (taxe d'aménagement, FC TVA), des subventions obtenues, et de l'affectation de l'excédent de fonctionnement augmenté exceptionnellement en 2020 de la reprise du déficit d'investissement du budget annexe Eau et Assainissement par RLV, par la souscription d'un emprunt de 150 000 €, toutes les opérations d'équipement ont pu être réalisées en générant un déficit d'investissement réduit à 101 660 ,90 € que l'excédent de fonctionnement permettra largement de combler.

En 2020, le montant des restes à réaliser est élevé au regard notamment des opérations effectivement réalisées car ceci est dû au retard des travaux d'extension de la mairie prévus au budget primitif 2020 qui ont été reportés en 2021 en raison pour partie de la crise sanitaire.